



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 73886

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'intrusion des sectes, dans le secteur de la santé. Un rapport 2001 de la mission interministérielle de lutte contre les sectes y a consacré une étude, pour protéger l'exploitation des malades par les sectes notamment dans le domaine psychothérapique. Ce rapport préconise de rendre obligatoire la présentation d'un devis aux patients dès le début du traitement, cela pour connaître le cursus du praticien ou encore la durée et la périodicité des séances. Aussi, il aimerait savoir quelles autres mesures peuvent être envisagées pour améliorer la protection des patients à l'égard des sectes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73886

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1223